

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenu le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

**SONT PRÉSENTS :**

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**EST ABSENT :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 2
-----------------	-----------------------

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

---

**RÉSOLUTION N° 1209-20  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 1210-20**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 2 novembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

---

**RÉSOLUTION N° 1211-20**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2020**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 162 471,69 \$ en date du 4 décembre 2020.

---

**RÉSOLUTION N° 1212-20**  
**SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE LA TOITURE STATION DE POMPAGE : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels concernant la réfection de la toiture de la station de pompage des eaux usées (Émissaire K);

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre retienne les services de la firme DMG architecture pour services professionnels concernant la réfection de la toiture de la station de pompage des eaux usées (Émissaire K) et ce, pour la somme de 8 600. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de services datée du 24 novembre 2020.

---

**RÉSOLUTION N° 1213-20  
RÈGLEMENT N° 346 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 298 -  
RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le règlement n° 346 « Règlement amendant le règlement n°298 -  
Règlement de zonage » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil.

---

**RÉSOLUTION N° 1214-20  
OPÉRATEURS/JOURNALIERS : EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT l'appel de candidature et le processus d'entrevue au poste  
d'opérateur/journalier sur différents statuts pour le Service des travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

La Municipalité retienne les services de messieurs Jonathan Richard et Maxime Devost à titre d'opérateur/journalier régulier, de monsieur Steve Mansbridge, à titre d'opérateur/journalier pour un remplacement à durée indéterminée et de messieurs Kelly Boudreau et Toby Boudreau à titre d'opérateur/journalier temporaire. La rémunération est fixée selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

---

**RÉSOLUTION N° 1215-20  
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE  
2021 : ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'une  
Municipalité doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine  
année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances  
ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 qui se tiendront à la Maison de la  
Culture Roland-Jomphe et qui débiteront à 19 h 30.

11 janvier	5 juillet
1 <sup>er</sup> février	2 août
8 mars	7 septembre (mardi)
6 avril (mardi)	4 octobre
3 mai	6 décembre
7 juin	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

---

**RÉSOLUTION N° 1216-20  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 43.

---

---

**Pierre Cormier, maire**

---

**Meggie Richard, directrice générale**